GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Des solutions territoriales pour l'insertion par l'emploi

Le SPIE s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté.

Pour répondre à cette ambition, le Gouvernement a lancé une concertation et soutenu des expérimentations qui ont conduit à définir les contours de ce nouveau service public.

Septembre 2019 — Lancement de la concertation nationale

Mars 2020 — Lancement de 14 expérimentations

Décembre 2020 — Clôture de la concertation

Avril 2021 — Lancement du SPIE dans 31 territoires

Fin 2021 — Lancement du SPIE dans 35 nouveaux territoires

QUELS OBJECTIFS ?

Le SPIE poursuit les quatre objectifs suivants :

1. **Simplifier les démarches au maximum**
2. **Mieux coordonner l'ensemble des acteurs**
3. **Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées**
4. **Garantir un parcours suivi et « sans couture »**

POUR QUI ?

Le SPIE concerne tous les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail : allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap... Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, coordonné entre les différents intervenants sans avoir à multiplier les démarches.

QU'EST CE QUE LE SPIE ?

Le SPIE est mis en œuvre par les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires : conseils départementaux, Pôle emploi, État, Caisses d'allocations familiales (CAF), autres acteurs de l'emploi (Cap emploi, missions locales…), de la formation, du logement, de la santé, de la mobilité, associations et entreprises… **L'État soutient la création et l'animation de ces consortiums d'acteurs.**

Ces consortiums **doivent mettre en place un socle de services** avec pour objectif de tendre, à terme, vers un même type de service rendus à l'usager sur l'ensemble du territoire. Ces services sont :

- **Un diagnostic social et professionnel systématique pour aider la personne à élaborer son projet professionnel ;**
- **Une coordination et un suivi partagé du parcours entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent une même personne dans son projet de retour à l'activité** (emploi, formation, logement, hébergement, santé, mobilité…) ;
- **Une coordination de l'offre d'accompagnement social et professionnel** sur le territoire afin que les professionnels puissent proposer toutes les solutions pour aider les personnes à réaliser leur projet de retour à l'activité.

Au-delà de la coordination institutionnelle, le SPIE passe donc par **une coopération opérationnelle revisitée entre les professionnels de différentes structures qui accompagnent les personnes au quotidien.**

Pour faciliter ces évolutions et cette coordination quotidienne, **l'État investit aussi sur le volet numérique, comme par exemple, avec le partage de données renforcé entre les institutions et de nouveaux services numériques dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.**

Vers le retour à l'emploi et à l'activité

Coordination des acteurs pour allier l'accompagnement social et professionnel par les services de l'État : préfets, commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les directions régionales de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

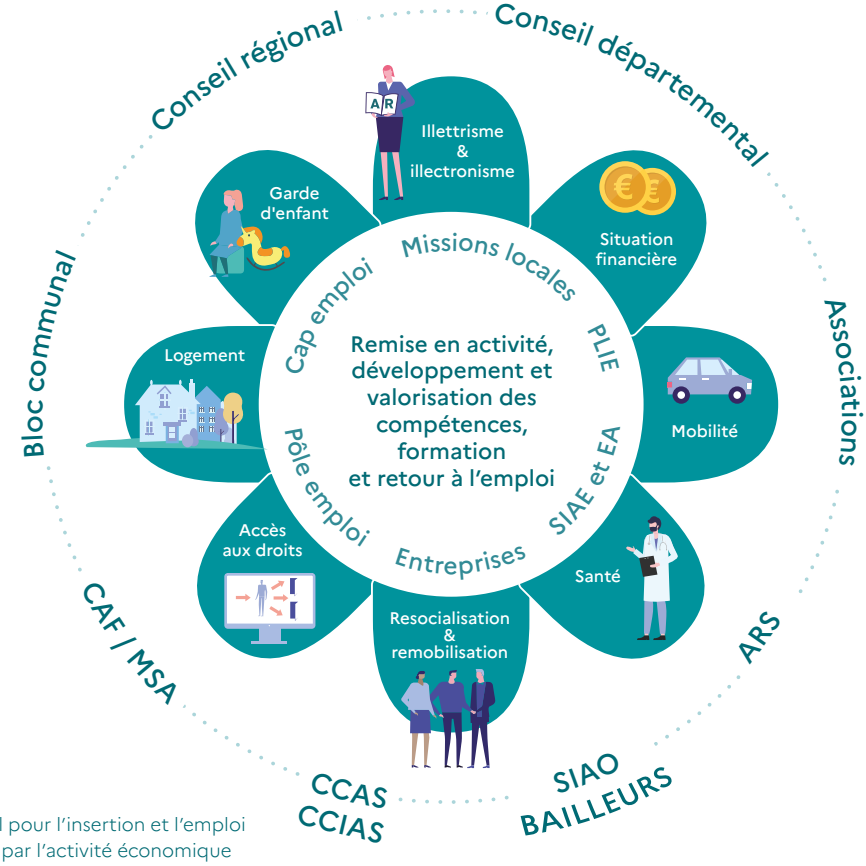

PLIE : plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
EA : entreprise adaptée
SIAO : service intégré de l'accueil et de l'orientation
ARS : agence régionale de santé

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI

CE QUI CHANGE AVEC LE SPIE

Un diagnostic socioprofessionnel systématique, axé sur le social et le professionnel, partagé entre tous les acteurs et actualisé au fil de l'eau

Des engagements réciproques qui renforcent la mobilisation des parties prenantes et améliorent le suivi du parcours

un accompagnement social et professionnel personnalisé et un suivi par un référent de parcours pour un parcours sans couture

Des services numériques pour faciliter les démarches et l'échange d'information

Une offre d'accompagnement social et professionnel complète dont la lisibilité est améliorée et auxquels ont accès toutes les personnes qui en ont besoin

Emploi formation qualifiante

QUELS CHANGEMENTS CONCRETS DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ?

Le SPIE répond à la logique de stratégie de parcours avec six grands principes directeurs. Les services mis en place par les consortiums doivent améliorer les parcours d'accompagnement des problématiques rencontrées par les usagers auxquelles le SPIE a pour ambition de répondre.

DES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES USAGERS…	… AUXQUELLES LE SPIE RÉPOND
Comment reprendre une activité au vu des difficultés que je rencontre : logement, famille, transport…?	**L'emploi et l'activité d'abord** Chaque personne se voit proposer des parcours à visée emploi qui prennent en compte toutes les dimensions, comme le logement, la santé, la mobilité.
Pôle emploi, CAF, associations, conseil départemental… vers qui se tourner ?	**Vous êtes au bon endroit** Quelle que soit la porte d'entrée, les professionnels vous inscriront dans un parcours d'accompagnement coordonné.
Ma situation a changé, qui va continuer à m'accompagner ?	**Des interlocuteurs dans la durée** La coordination des professionnels s'inscrit dans la durée, si votre situation change, il y aura toujours un professionnel connaissant votre parcours.
Mon accompagnement social et mon accompagnement professionnel ne sont pas cohérents…	**Une approche globale de la personne** Chaque personne se voit proposer des étapes pour son projet de retour à l'emploi, combinées à un accompagnement sur les difficultés qu'elle rencontre : logement, santé, mobilité…
J'ai une idée en tête de ce que j'aimerais faire, mais je ne sais pas comment y arriver…	**C'est vous qui savez** Chaque personne accompagnée est la première à savoir identifier ses besoins, mais elle n'est pas toute seule : chaque parcours est co-élaboré avec la personne.
Le plan d'action qui m'a été proposé ne correspond pas à mes besoins…	**Un parcours sans couture, ni rupture** La personne, avec l'appui de son référent, accède aux éléments utiles de son parcours individuel, se voit proposer les étapes les plus pertinentes et les plus efficaces au regard de ses besoins et de son statut.

QUELLES SONT LES AVANCÉES ET LES ACTIONS DU SPIE AU PLAN NATIONAL ?

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR LES TERRITOIRES

14 territoires expérimentent le SPIE depuis mars 2020.

Ils sont rejoints par **31 nouveaux territoires** dès avril 2021 retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 16 décembre 2020 **puis par 35 territoires** sélectionnés fin 2021 lors d'un second appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé mi-2021.

Fin 2021, ce sont donc 80 territoires qui seront engagés dans la mise en œuvre.

À terme, **le SPIE a vocation à être un service représenté sur l'ensemble du territoire.**

> L'État consacre **un budget total de 30 millions d'euros** pour soutenir le déploiement du SPIE.

Cartographie du déploiement en avril 2021

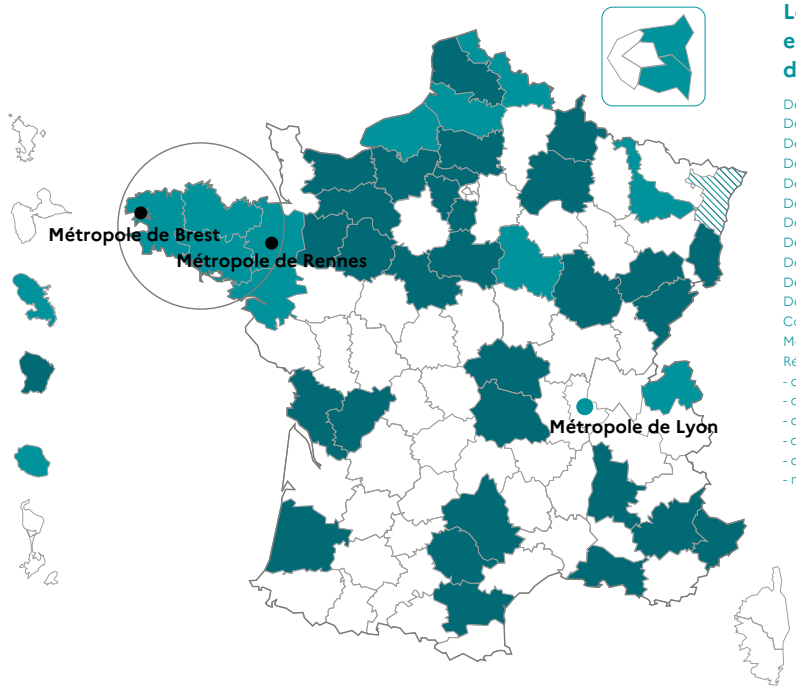

Les 14 territoires en expérimentation depuis mars 2020

Département du Bas-Rhin
Département de Haute-Savoie
Département de la Loire-Atlantique
Département de Meurthe-et-Moselle
Département du Nord
Département de La Réunion
Département de Seine-Maritime
Département de Seine-Saint-Denis
Département de la Somme
Département du Val-de-Marne
Département de l'Yonne
Collectivité territoriale de la Martinique
Métropole de Lyon
Région Bretagne :
- conseil régional
- département d'Ille-et-Vilaine
- département du Morbihan
- département du Finistère (porteur du projet)
- département des Côtes d'Armor
- métropoles de Brest et Rennes

Nouveaux projets dès avril 2021

Département de l'Allier
Département des Alpes de Haute Provence
Département des Alpes Maritimes
Département des Ardennes
Département de l'Aude
Département de l'Aveyron
Département des Bouches du Rhône
Département du Calvados
Département de la Charente
Département de la Charente-Maritime
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
Département de la Côte d'Or
Département du Doubs
Département de la Drôme
Département de l'Essonne
Département de l'Eure
GIP ActivitY - Yvelines
Département de la Guyane
Département de la Haute-Saône
Département des Landes
Département du Loiret
Département du Loir-et-Cher
Département de la Marne
Département de la Mayenne
Département de l'Oise
Département de l'Orne
Département du Pas-de-Calais
Département du Puy-de-Dôme
Département de la Sarthe
Département du Tarn
Département du Val d'Oise

DES SERVICES NUMÉRIQUES DÉVELOPPÉS AU NIVEAU NATIONAL

Parallèlement au déploiement du SPIE dans les territoires et dans la lignée des recommandations issues de la concertation, l'État investit dans les services numériques pour l'insertion.

Cette démarche vise trois objectifs :

1 **Améliorer le partage de données entre les acteurs de l'insertion,** dans un premier temps entre Pôle emploi, la CAF et les conseils départementaux pour simplifier les démarches administratives et appliquer le principe du « Dites-le nous une fois ».

2 **Développer de nouveaux services numériques mis à disposition par l'État**, par exemple la création d'un carnet de bord numérique, partagé entre les professionnels de l'insertion et les personnes accompagnées pour favoriser la coordination du parcours et tendre vers un dossier unique d'insertion, la création d'un service numérique sur l'offre disponible d'accompagnement social et professionnel.

3 **Déployer et développer les services numériques que l'État met déjà à la disposition des acteurs de l'insertion** pour améliorer les parcours, simplifier les démarches (ex : Aidants Connect, Diagoriente, Eva, Administration+ …).

Contact presse :
Ministère chargé de l'Insertion
01 49 55 31 23
sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

Édition : Ministère chargé de l'Insertion • Mise en page : Dicom • Crédit photo : Adobe Stock/Shutterstock • Avril 2021